



## CAISSE DES ECOLES DE BEUVRAGES

### Note de présentation brève et synthétique



## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

*Présenté et approuvé en Comité le 6 avril 2023*

---

### Sommaire

- 1 Le cadre général du Compte Administratif 2022
  - 2 La section de fonctionnement, unique section du budget
  - 3 Les données synthétiques du Compte Administratif 2022
  - 4 Conclusion
-

## 1 - Le cadre général du Compte Administratif 2022

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Caisse des écoles de Beuvrages ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

### 1-1 Le principe

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile, 2022 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, la mission principale de la Caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux des enfants de la commune par le biais d'activités péri et extrascolaires.

### 1-2 Le Compte Administratif 2022 de la Caisse des écoles de Beuvrages

Le compte administratif 2022 a été approuvé le 6 avril 2023 par le Comité de la Caisse des écoles.

A la suite, lors de cette même séance, il a été délibéré l'affectation au BP 2023 de l'intégralité du résultat 2022 approuvé précédemment, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

Le compte administratif, ainsi que les délibérations s'y rapportant sont consultables sur le site internet de la Ville ou sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Le compte administratif de la Caisse des écoles n'est composé que d'une seule section de fonctionnement comprenant des dépenses et des recettes. Il ne possède pas de section d'investissement.

En outre, la Caisse des écoles n'est pas impactée ni par des engagements pluri annuels, ni par des questions d'endettement, celle-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

Pour information, le budget total de fonctionnement 2022 s'élevait à **1 081 960,00 €**.

## 2 - La section de fonctionnement, unique section du budget

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des activités de la Caisse des écoles.

### 2-1 Les recettes de fonctionnement

Concernant les recettes, une recherche de financements externes (subventions et tarifications des prestations conventionnées) est entreprise chaque année de façon à optimiser le budget de la Caisse des Ecoles.

Outre le résultat reporté 2021 qui s'élève à 68 971,97 € (6,3 % des recettes), les recettes 2022 peuvent être regroupées en 2 catégories prépondérantes qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

- ⇒ **de la tarification des prestations** fournies aux bénéficiaires de la Caisse des écoles (chapitre 70), ALSH et pause méridienne principalement, pour 11,41 % des recettes,
- ⇒ **des diverses dotations et subventions reçues** pour plus de 81,63 % des recettes (chapitre 74),

Exclusivement 2 financeurs ;

- Tout d'abord, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) participe ainsi au financement de différentes actions de la Caisse des écoles au titre de la Prestation de Service Ordinaire, du dispositif Loisirs Equitables et Accessibles, du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.
- Puis, la principale recette sous forme de subvention dite d'équilibre est celle en provenance de la Ville de Beuvrages pour un montant total de 713 988,03 € ; Elle représente pour 2022, 65 % des recettes totales et 80 % du chapitre des dotations et subventions reçues R74.

Il existe d'autres recettes quant à elles, négligeables et exceptionnelles représentant moins de 1% des recettes ;

- au compte 013 pour 6 406,32 €, correspondant à des remboursements sur les rémunérations (remboursements dans le cas de maladie ; indemnités journalières, remboursement de traitement en cas de démission),
- au compte 75 pour 702,85 € concernant des ajustements positifs sur les versements réalisés dans le cadre de l'imposition à la source et une régularisation d'écriture comptable,
- au compte 77 pour 109,30 € correspondant à une annulation d'un mandat de septembre 2021 (avoir sur facture erronée).

## 2-2 Les dépenses de fonctionnement

- ⇒ **des charges à caractère général** (39,31 % des dépenses) ; les achats de matériel et de fournitures, les prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

-Des charges relatives au fonctionnement spécifique et quotidien des écoles maternelles et élémentaires de la commune (fournitures scolaires, petit matériel, pharmacie) accompagnées de dépenses à caractère volontariste (piscine, déplacements en bus, spectacles),

-Des charges relatives à la reconduction d'actions volontaristes récurrentes permettant de proposer aux enfants de la commune des activités péri et extrascolaires.

- ⇒ **des charges de personnel et frais assimilés** (60,69 % des dépenses) représentant les dépenses liées au personnel de la Caisse des écoles (chapitre 012).

Elles restent essentiellement liées à un taux d'encadrement réglementaire qui ne peut pas être abaissé sous un certain seuil (lié à la fréquentation des actions).

- ⇒ **des charges négligeables** représentées par les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) pour 0,49 €.

### 3 - Les données synthétiques du Compte Administratif 2022

#### Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2022 réalisées

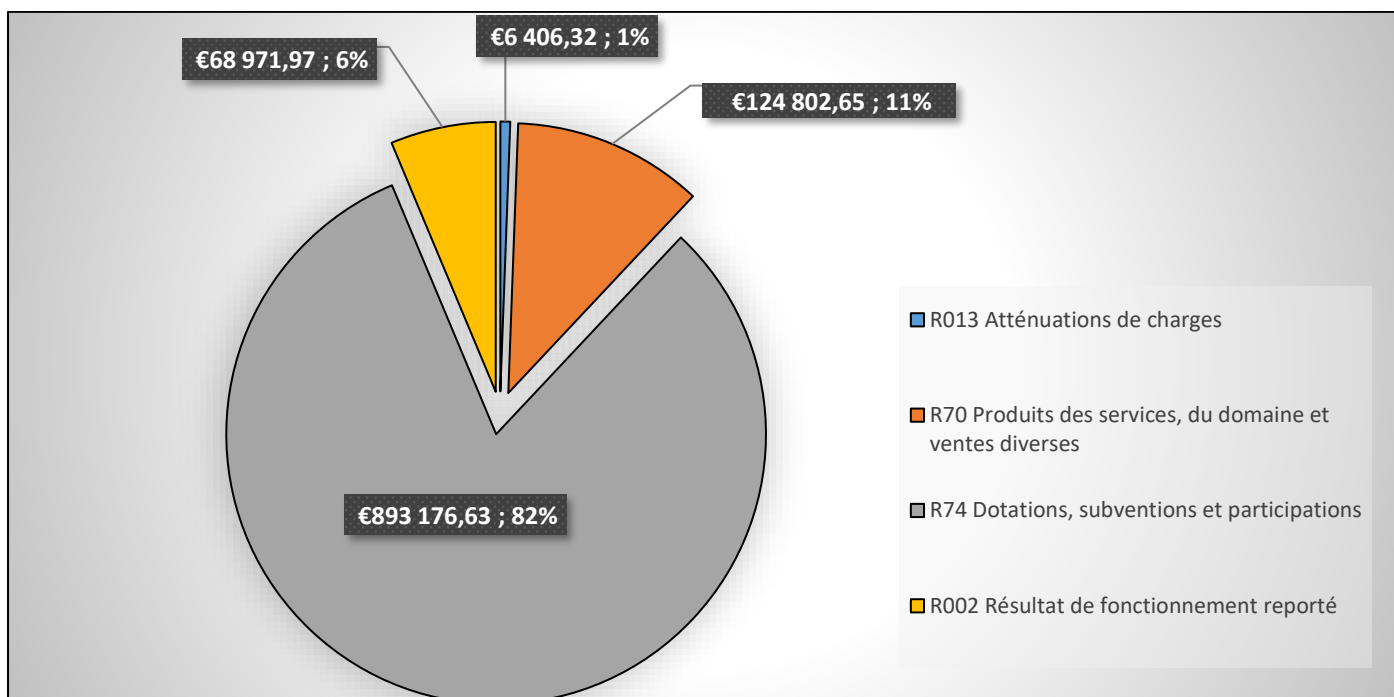
Recettes de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2022	CA 2022	CA 2022
R013	Atténuations de charges	- €	6 406,32 €	0,59%
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	121 500,00 €	124 802,65 €	11,41%
R74	Dotations, subventions et participations	891 488,03 €	893 176,63 €	81,63%
R75	Autres produits de gestion courante	- €	702,85 €	0,06%
R77	Produits exceptionnels	- €	109,30 €	0,01%
		<b>1 012 988,03 €</b>	<b>1 025 197,75 €</b>	
R002	Résultat de fonctionnement reporté	68 971,97 €	68 971,97 €	6,30%
Σ		<b>1 081 960,00 €</b>	<b>1 094 169,72 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2022 réalisées

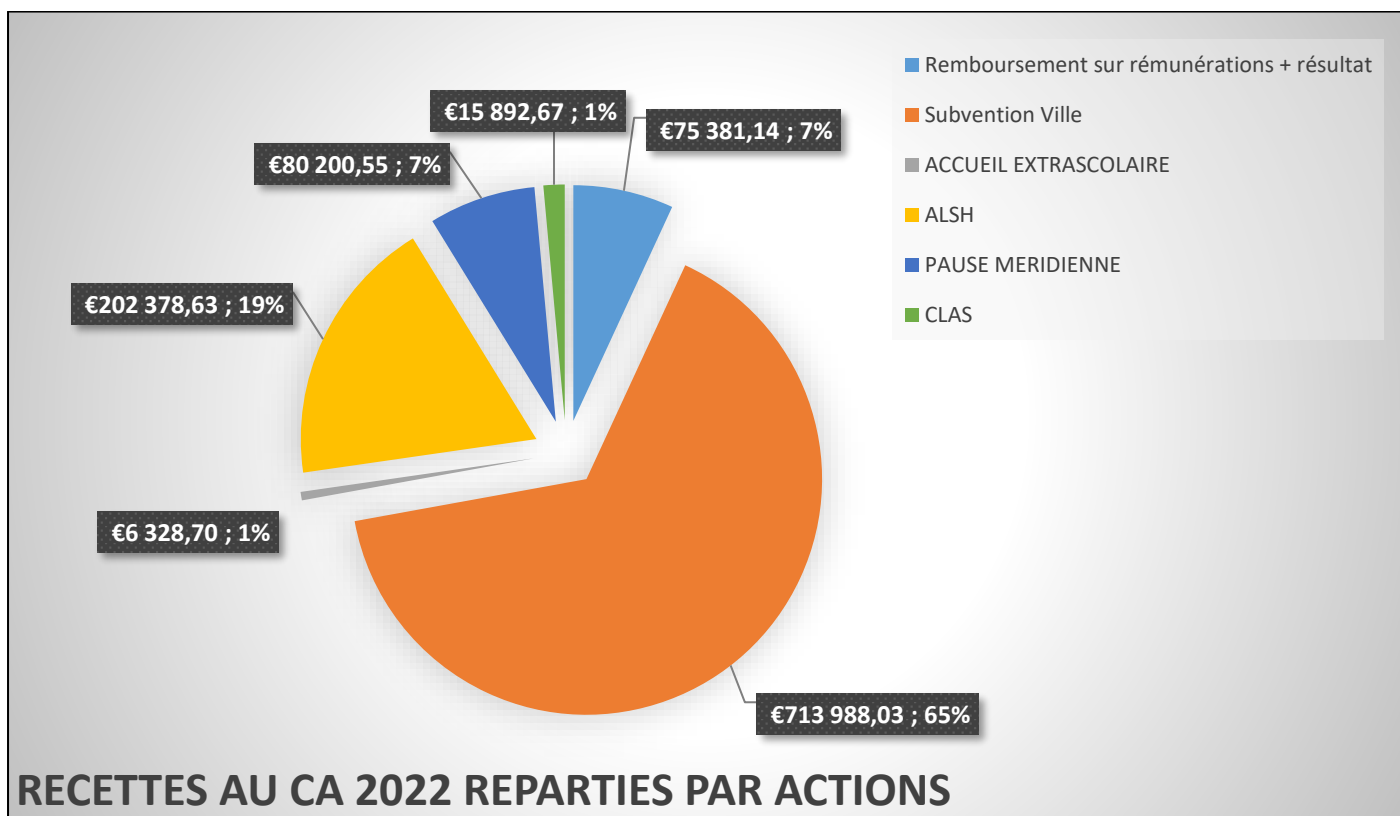
Dépenses de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2022	CA 2022	CA 2022
D011	Charges à caractère général	424 680,00 €	411 210,91 €	39,31%
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	647 750,00 €	634 822,68 €	60,69%
D65	Autres charges de gestion courantes	4 530,00 €	0,49 €	0,00%
D67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	- €	0,00%
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	0,00%
Σ		<b>1 081 960,00 €</b>	<b>1 046 034,08 €</b>	<b>100,00%</b>

<b>Résultat de fonctionnement 2022</b>	<b>48 135,64 €</b>
--	--------------------

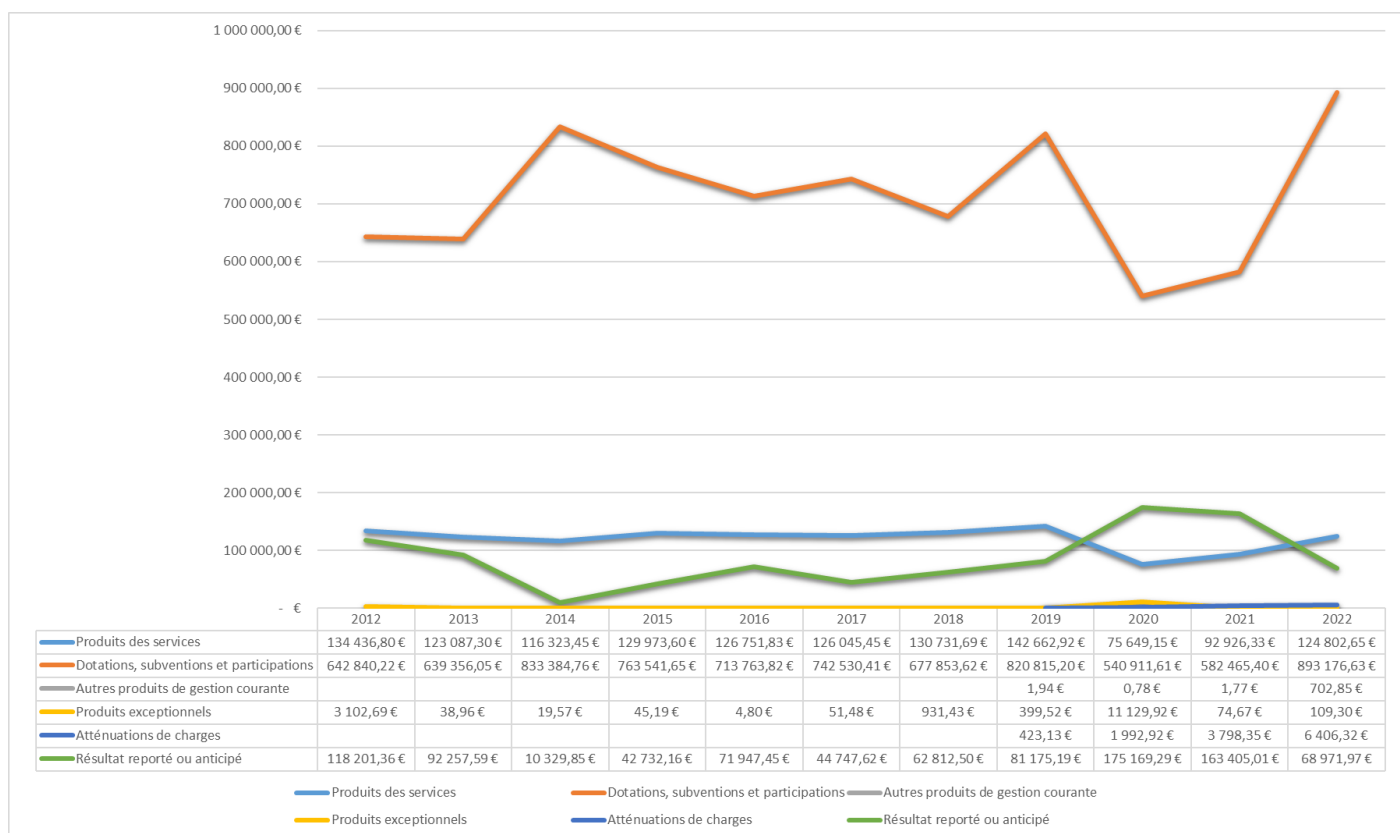
#### Répartition des recettes au Compte Administratif 2022



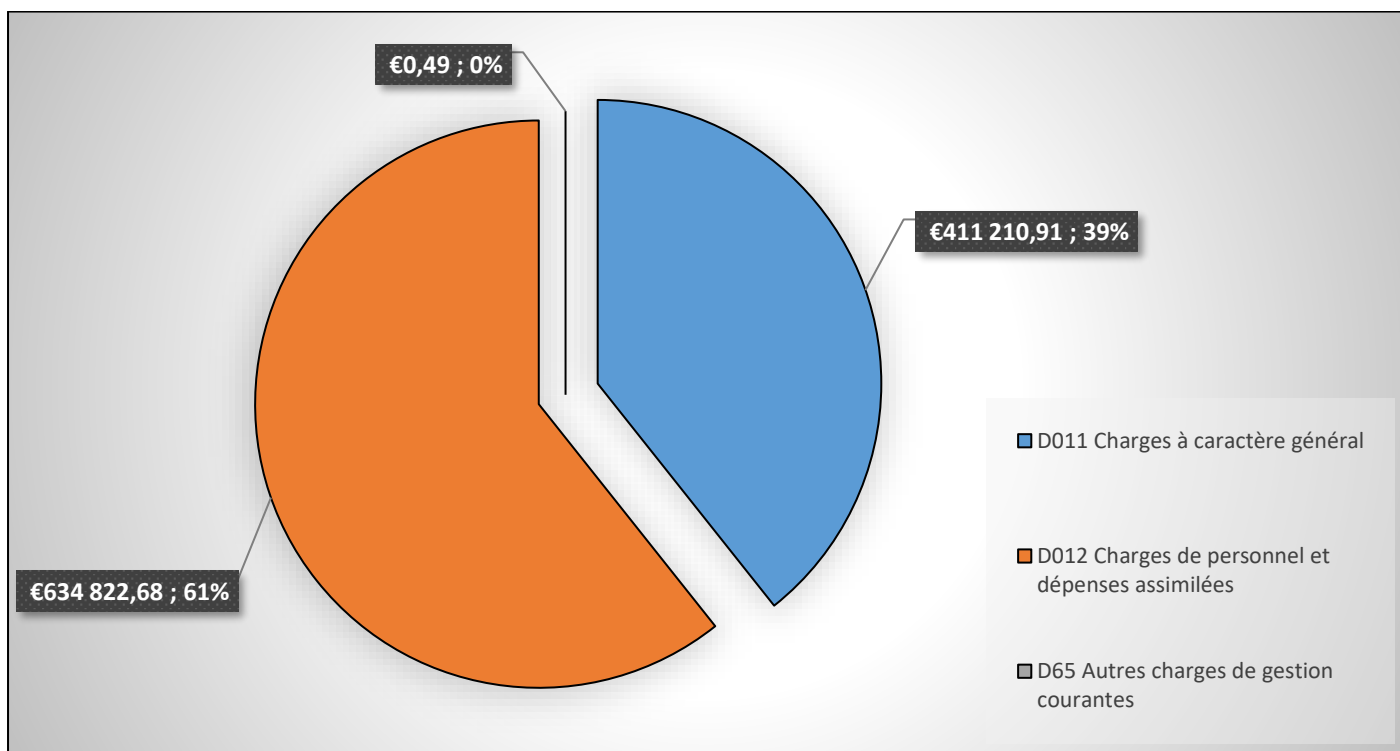
## Répartition des recettes spécifiques 2022 par actions



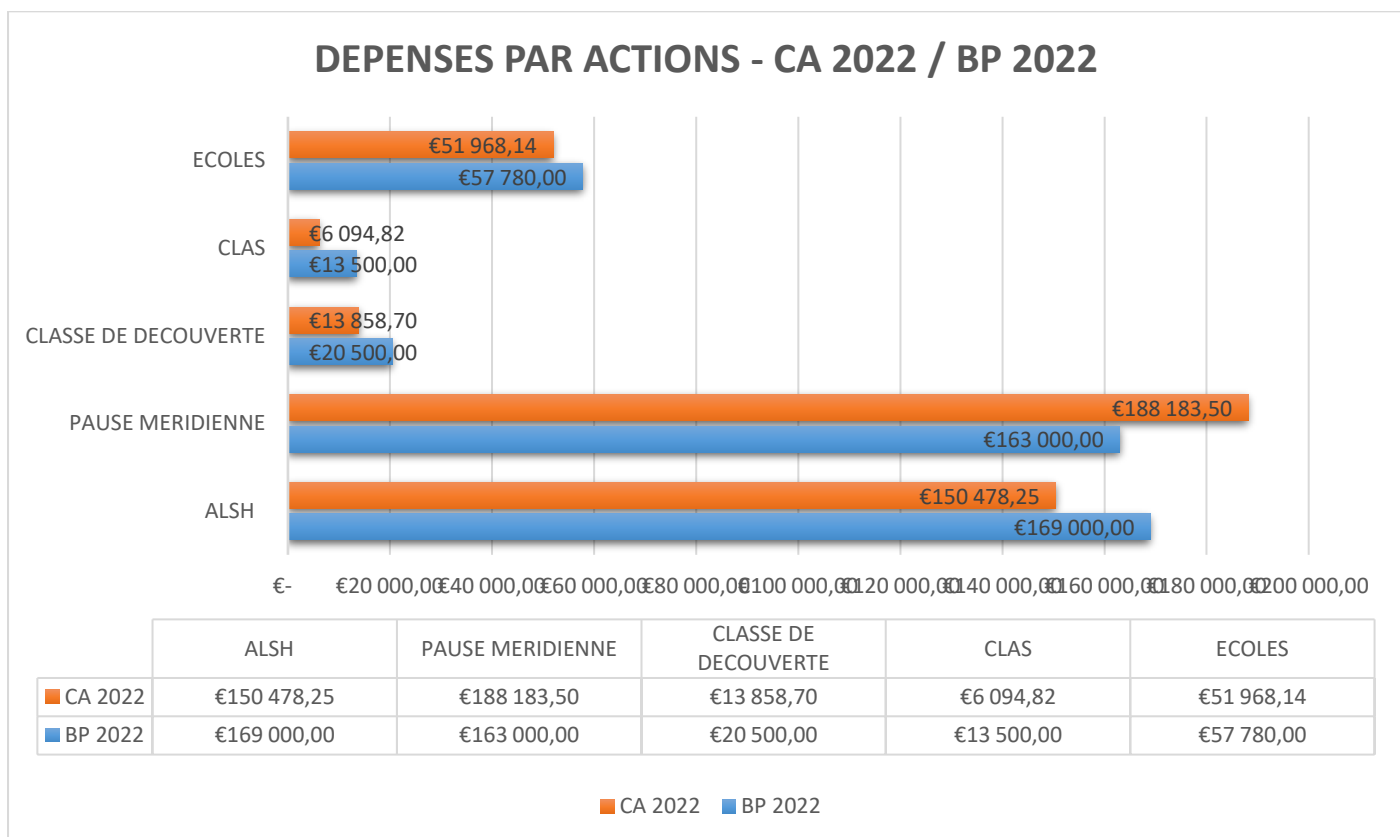
## Evolution des recettes de la CDE sur 10 ans



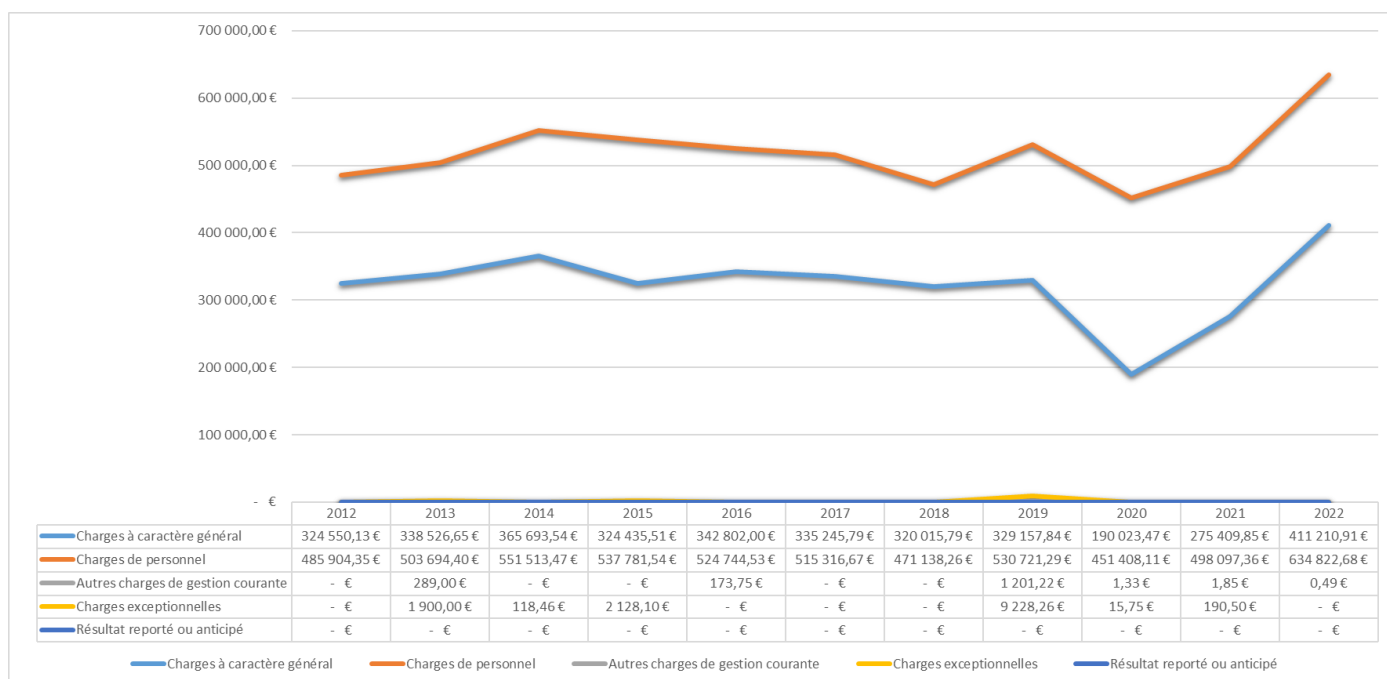
## Répartition des dépenses au Compte Administratif 2022



## Répartition des dépenses 2022 par actions



## Evolution des dépenses de la CDE sur 10 ans



## Calcul du résultat de l'exercice 2022 pour la Caisse des Ecoles de Beuvrages

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022	1 046 034,08	
Recettes 2022	1 025 197,75	
Résultat de l'exercice 2022	- 20 836,33	(déficit)
Résultat reporté des exercices antérieurs	68 971,97	(excédent)
<b>Résultat de clôture 2022 à affecter (1)</b>	<b>48 135,64</b>	<b>(excédent)</b>

### Restes à réaliser

· Dépenses	-	
· Recettes	-	
<b>Résultat global section de Fonctionnement</b>	<b>48 135,64</b>	<b>(excédent)</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### NEANT

### Le résultat de l'exercice 2022 ; Quelle affectation envisageable ?

- Pas de résultat d'investissement
- Un résultat de fonctionnement de **48 135,64 €**
- **Une seule affectation possible**
- Affectation de la totalité du résultat de fonctionnement en report de fonctionnement au compte **002 « Excédent de fonctionnement reporté »**

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Résultat de fonctionnement</b>		
A. <u>Résultat de l'exercice*</u>		20 836,33 €
B. <u>Résultats antérieurs reportés*</u>	ligne 002 du Compte Administratif	68 971,97 €
<b>C. Résultat à affecter</b>	<b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b>	<b>48 135,64 €</b>
	Si C. est négatif, report du déficit en D 002	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>		
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement*</u>		
	D 001 (si déficit)	
	<b>R 001 (si excédent)</b>	<b>- €</b>
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement*</u>		
	Besoin de financement	- €
	Excédent de financement	
<b>F. Besoin de Financement</b>	<b>F. = D. + E.</b>	<b>- €</b>
<b>AFFECTATION = C.</b>	<b>C. = G. + H.</b>	<b>48 135,64 €</b>
<b>1) G. Affectation en réserves</b>	<b>R 1068 en investissement</b>	<b>- €</b>
	G = au minimum couverture du besoin de financement F.	
<b>2) H. Report en fonctionnement</b>	<b>R 002</b>	<b>48 135,64 €</b>
<b>3) OU Deficit reporté si C. négatif</b>	<b>D 002</b>	<b>- €</b>

\* précédé du signe + (si excédent) ou - (si déficit)

## 4 - Conclusion

- ▶ Un budget sans section d'investissement, sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué d'une section unique, la section de fonctionnement composée de dépenses et de recettes,
- ▶ Un compte administratif avec un total de ;
  - 1 046 034,08 € en dépenses de fonctionnement et,
  - 1 025 197,75 € en recettes auxquelles il convient d'ajouter un excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent (2021) de 68 971,97 €,
- ▶ Un compte administratif 2022 mettant en évidence un résultat de fonctionnement excédentaire d'un montant de **48 135,64 €**,
- ▶ Une décision d'affectation dès le BP 2023 de la totalité de ce résultat de **48 135,64 €** au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »,
- ▶ Un compte administratif 2022 en totale concordance avec les comptes présentés au Compte de Gestion 2022 du receveur de la Caisse des écoles de Beuvrages.